

Les nouveaux compteurs arrivent en Centre-Bretagne P 4 à 7



Faut-il avoir peur de Linky ?

LOUDEAC
Gros travaux à l'école Sainte-Anne P 11

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020
A Trévé, Gildas Adelis se dévoile P 18

A La Motte, une seconde liste P 20

HÔPITAL
Un déficit de 7,9 millions pour Kério P 2

PLUSSULIEN
Yvette Calvez, une femme passionnée P 25

LA FERRIÈRE/PLUMIEUX
Internet : enfin du haut débit P 30

CROSS-COUNTRY
Benoît Fanouillère est grand... P 36

VÉRANDALINE
CRÉATEUR D'ESPACES DE VIE

SPÉCIALISTE DES EXTENSIONS D'HABITAT

CORLAY (22)
ZA de Kerjoly
02 96 57 80 20

du mardi au samedi
9h30-12h et 13h30-18h

Plus de réalisations sur
WWW.VERANDALINE.COM



COMPTEURS LINKY. Bientôt tout le Centre-Bretagne équipé

Le déploiement des compteurs « communicants » est bientôt achevé en Bretagne. Un « grand remplacement » qui soulève des contestations et des interrogations. Le point.

Au commencement était la directive européenne 2012/27/UE, transposée dans la loi française en 2015 sous le nom de « loi de transition énergétique pour la croissance verte ». On envisage l'après-pétrole en France et l'on parle de « mix énergétique » ou « renouvelables » (l'éolien, le solaire, l'hydraulique, la biomasse, la géothermie, etc.). La loi vise à réduire la part du nucléaire à 50 % à l'horizon 2035 (contre plus de 70 % aujourd'hui) et, surtout, à sortir des énergies fossiles (qui ne représentent d'ores et déjà plus que 14 % de la production). C'est un défi technique, car il s'agit d'injecter sur le réseau des électricités de natures différentes et très variables.

Explicitement, la loi évoque pêle-mêle la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation de l'environnement, l'amélioration de la qualité de vie, la protection de la planète et de la santé publique... Elle a aussi pour vocation d'inciter les Français à pratiquer une consommation « raisonnée ». Evidemment, elle revêt une importance capitale pour la Bretagne, où la question de la dépendance énergétique a toujours été un point noir (elle ne produit que 12 % de son électricité, le reste est importé). C'est une région où l'on investit massivement, justement, dans le « renouvelable » et le premier souci ici, c'est de sécuriser l'approvisionnement.

L'acte de naissance de Linky

En fait, la loi de transition énergétique signe l'acte de naissance de Linky, et Linky restera son meilleur argument ! Ce compteur « communicant » (en anglais : « smart meter ») est véritablement au centre du



Les compteurs Linky commencent à être installés en Centre-Bretagne (© Actu.fr)

dispositif, la clé de voûte d'une architecture qui va constituer un modèle inaltérable. C'est l'outil qui va permettre la « flexibilité énergétique », qui va assurer la stabilité du réseau en fonction des besoins. Mais la première, l'énorme, ambiguïté apparaît : il semble que l'on ait aussi pensé la transition énergétique comme une transition numérique. Et brutale par-dessus le marché : d'ici à 2021, 90 % des anciens compteurs (35 millions d'appareils) seront remplacés par ce qu'il faut bien appeler des capteurs (pour le déploiement en Centre Bretagne, lire encadré).

Un réseau qui devient intelligent

Les décideurs politiques et les acteurs économiques ont, sur ce dossier, une guerre technologique d'avance sur les consommateurs. Linky, c'est la tête de pont, l'élément visible par tous, le fer de lance d'une expérimentation à l'échelle nationale. L'enjeu, derrière, est formidable : c'est tout le réseau électrique qui devient « intelligent » (en anglais : « smart grid »), c'est-à-dire qui collecte et transmet des

données. Massivement. On parle de mégadonnées, c'est-à-dire de « big data », et Enedis, filiale de ERDF en charge du réseau, pourrait devenir un géant du numérique. Quant à la France, où l'on n'a pas de pétrole, mais beaucoup de données, elle est à la pointe de cette révolution industrielle et il y a des milliards à la clé.

Déjà se développent des projets industriels de « smart grids ». Dans le Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire), l'association « Smile » (« Smart Ideas to Link Energies », c'est-à-dire : « des idées intelligentes pour relier les énergies ») en a homologué 69 pour 2020. La plupart du temps, ces initiatives sont liées au « green business ». Quant aux Français, qui se voient imposer un compteur « pour sauver la planète » (la formule est volontairement caricaturale), ils ont parfois l'impression d'avoir été « doublés ». Ils n'ont pas tout à fait tort.

L'electrosmog, la pollution invisible

Linky marche au CPL, ou courant porteur en ligne : ce signal à

haute fréquence est injecté dans l'électricité qui circule dans les fils. Et ces derniers ont intérêt à être blindés, car le CPL a une fâcheuse tendance à rayonner alentour... et à chauffer (d'où ces incidents/incendies sur des installations mal fichues). Le CPL permet le dialogue entre Linky et son concentrateur (un relais). Et puis, maintenant qu'on y est, autant compléter cette description : au niveau du concentrateur, le signal CPL est transformé en signal de téléphonie (mobile) et expédié, par les airs, au centre de gestion. Dans un sens, on donne des ordres, dans l'autre, on remonte les réponses.

Bon, super, on prend : le CPL + le compteur « communicant ». En plus, les infrastructures existent déjà. C'est plié, le choix technologique ne souffrira d'aucune discussion : d'ailleurs, après l'électricité, d'autres opérateurs (gaz : 11 millions de compteurs, et eau : 35 millions de compteurs) se ruent dans la brèche. Comme pour le nucléaire en son temps, la France opte pour le « tout-communicant ». A ce niveau-là, c'est bien la seule en Europe.

QUELLES COMMUNES CONCERNÉES ?

Au premier semestre 2020, le déploiement des compteurs Linky sera effectué sur les communes suivantes :

- Pays de Loudéac : Loudéac ; Hémonstoir ; La Motte ; Saint-Barnabé ; Saint-Caradec ; Saint-Maudan, Trévé.
- Pays de Guerlédan : Mûr-de-Bretagne ; Saint-Connec ; Saint-Gilles-Vieux-Marché ; Saint-Guen.
- Pays d'Uzel : Le Quillio ; Merléac.
- Pays du Mené : Saint-Vran ; Merdrignac ; Laurenan ; Gomené ; Illifaut ; Loscouët-

sur-Meu ; Méillac ; Saint-Laud ; Trémoré.

- Pays de Plémet : La Pré-messaye ; La Chèze ; Plémet ; Coëtlogon ; Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle ; Plumieux ; Le Cambout ; La Ferrière ; Saint-Barnabé.

Sachez qu'un mois avant l'installation (gratuite) du compteur, Enedis informe ses clients de la venue des techniciens. Si le compteur à changer est à l'extérieur, vous n'aurez pas besoin d'être présent. S'il est à l'intérieur, un rendez-vous sera fixé.

Chez les animaux aussi



Stéphane Le Béhec au milieu de ses vaches, au premier plan une bête gravement atteinte de pelade. (Le Courrier indépendant)

Plusieurs élevages ont été durement frappés dans les Côtes-d'Armor.

Comme le rapportait Le Courrier indépendant en mars 2017, Stéphane Le Béhec (d'Allineuc) et Patrick Le Néchet (de Querrien), ont perdu près de trois cents vaches en trois ans. Un drame dont les différents actes pourraient tenir de la science-fiction, si ce n'est que le cauchemar est bien réel et que les deux éleveurs (dont l'un a été accusé de maltraitance !), sont aujourd'hui ruinés : des vaches aux comportements anormaux, qui forcent les clôtures pour fuir des pâtures où les boussoles s'affolent, qui tombent sur la place, comme foudroyées, des pelades, des diarrhées, des infections urinaires et des AVC à répétition. Une bête est morte en vomissant, alors que morphologiquement, cela est impossible. Les veaux meurent les uns après les autres, d'autres refusent de boire le lait de leur mère, devenu toxique. Enfin, à l'abattoir, les viandes ne

sèchent pas...

En cause, l'électricité présente dans le sol, anormalement élevée. Et la géologie bretonne n'arrange rien, avec la présence de nombreuses failles, par lesquelles elle circule. On ignore son origine : lignes à haute tension, antennes-relais de téléphonie mobile, éoliennes, panneaux photo-voltaïques ? Et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) avoue son incompréhension...

Il y aurait une quinzaine de «troubles» dans des élevages bretons et des échos similaires parviennent des départements voisins (ainsi, un éleveur de la Sarthe, Patrick Pilon, a perdu 150 000 lapins). Des éleveurs ont décidé de rompre leur isolement et le silence et de procéder à la collecte de données : les éleveurs sous tension (eleveurs-sous-tension.org) ou l'association nationale des animaux sous tension (animaux-soustension.org).

Vers un scandale sanitaire majeur ?

Et, tandis que le gouvernement enchaîne les conférences environnementales, le dossier des ondes dort dans les cartons. Ça vaut ce que ça vaut, mais l'Allemagne dispose d'un office fédéral pour la protection contre les radiations (Bundesamt für Strahlenschutz). Car la croissance verte nous prépare, peut-être, un scandale sanitaire sans précédent. Et pose, au-delà de la question scientifique, une question de société.

Le principe du « mix énergétique » pourrait, en effet, déboucher sur une aberration écologique : une pollution silencieuse, invisible, même pas évaluée, due aux radiofréquences. Et ça pisse à tout-va : la téléphonie mobile, c'est 150 000 antennes-relais environ (la 5G nous promet 1 million de micro-antennes), Linky, c'est 700 000 concentrateurs, il y a le Wi-Fi, le Bluetooth... On baigne dans un brouillard d'ondes électromagnétiques. Depuis 2011, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) multiplie

les expertises. Elle reconnaît aujourd'hui les souffrances liées à l'électro-hypersensibilité (EHS), mais n'établit pas de lien irréfutable avec les champs électro-magnétique.

Si l'on retient la leçon des révolutions industrielles du XIX^e et XX^e siècles (fondées sur le charbon, l'électricité, le gaz et le pétrole), il faut reconnaître qu'elles ont été des processus polluants, qu'elles ont marqué la morphologie des paysages et des villes, des consciences et des comportements. La 4^e révolution industrielle, numérique, semble reproduire les mêmes symptômes : de la pollution (admise au nom de la croissance), des économies de services extra-urbaines et des agglomérations qui ne sont ni des villes ni des villages). Ce n'est plus la force du travail qui compte, ou les ressources locales, comme pour l'agriculture, mais la capacité de tout un chacun à être un acteur du réseau, en commençant par consommer.

5G ? Connais pas !

Lundi 27 janvier. Dans un rapport effectué à la demande des ministères de l'Économie, de la Santé et de l'Écologie, l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) concluait à « un manque important, voire à une absence de données scientifiques sur les effets biologiques et sanitaires potentiels liés aux fréquences autour de 3,5 GHz ». En clair, tant que la « téléphonie de la 5^e génération » ne sera pas déployée, l'Anses ne pourra pas effectuer de mesures réelles sur son impact sanitaire. D'ici à la fin février, une dizaine de (grosses) villes françaises seront couvertes par la 5G.

POUR LINKY. Le compteur peut vous aider à moins consommer

Sous le pseudonyme de Linky se cache un compteur, tout bonnement. Car Linky, au départ, c'est ça : il distribue de l'électricité et mesure la quantité consommée.

A la différence des anciens appareils, il accomplit ces tâches sans intervention humaine, à distance et en direct.

Quel que soit le fournisseur (il y en a quatre sur le secteur de Loudéac, par exemple), il permet de facturer « au réel » et non plus à partir d'une estimation, ce qui évite les rattrapages « musclés » que tout le monde redoutait au sortir de l'hiver.

Quant aux ménages, ils peuvent d'abord contrôler leur « courbe de charge », c'est-à-dire les pics de consommation dans la journée, le mois ou l'année. Et surveiller chaque jour leur consommation de la veille, qui s'affiche sur l'écran du compteur, changer leurs habitudes de vie en réduisant, voire en coupant les équipements les moins indispensables et, surtout, déterminer la puissance exacte qu'ils sollicitent de leur compteur. Le gain : jusqu'à 10 % d'énergie économisée selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Une meilleure gestion de sa consommation

Enfin, pour les foyers en auto-consommation (plus de 50 000 en France), qui produisent leur propre électricité (le plus souvent grâce à des panneaux photovoltaïques), Linky « compte dans les deux sens » : soit il complète cette production, si elle est trop faible, soit il injecte le surplus dans le réseau pour y être revendue. Linky anticipe aussi l'avenir, alors que l'utilisation de voitures électriques se développe douce-



Le compteur permet aux consommateurs de mieux maîtriser leur consommation. (© Actu.fr)

ment : le compteur répartira les temps de charge pour chaque conducteur, dans le souci de stabiliser le réseau.

Moins d'ondes produites qu'un four à micro-ondes

On l'appelle Linky le « compteur intelligent ». Plus précisément, c'est un « compteur communicant », une interface

entre les appareils électriques qui équipent la maison et Enedis, puis les fournisseurs d'électricité. Linky relève la consommation à l'intérieur, puis retourne les index à l'extérieur une fois par jour, entre minuit et 6 heures du matin (et en aucun cas des données personnelles). Mais, si l'on reconnaît des vertus à l'électricité, ce n'est guère ce don du dialogue qui vient aussitôt à l'esprit. Aussi, pour transmettre les données, Linky a recours à la technologie du courant porteur en ligne (CPL), un signal puissant (entre 35,9 kHz et 90,6 kHz) ajouté au courant alternatif normal (de 50 hertz), un « mélange » qui génère des champs électromagnétiques autour des câbles. Cela semble élevé, mais ce n'est rien comparé à un micro-ondes, une ampoule « basse consommation », au Wi-Fi ou au GSM. Car là, on parle de rayonnements de l'ordre du mégahertz, voire de gigahertz...

Une technologie déjà très bien rodée

Ce CPL n'a rien de nouveau,

c'est lui qui permettait de passer les ballons d'eau chaude d'heures creuses à heures pleines, et plus récemment, c'est lui qui a été développé pour les box internet. Linky est censé « émettre » une fois par jour la consommation d'un ménage, mais il reçoit très souvent des signaux, envoyés pour tester le réseau. Il peut aussi servir de « routeur », de relais, pour permettre à Enedis de communiquer avec d'autres compteurs très éloignés. Conséquence, le CPL peut donc rayonner » de quelques secondes à une cinquantaine de minutes chaque jour. Enfin, ce n'est pas le seul compteur communicant domestique : les noms d'Aquarius (pour l'eau) ou de Gazpar (pour le gaz) vous seront bientôt familiers.

■ A savoir

- Enedis a mis en place un numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659. Sur Internet, consultez : <https://pro.engie.fr/electricite/tout-savoir-sur-le-compteur-electrique-linky/> linky-c-est-quoi

GAZPAR, AUSSI RAYONNANT, MAIS PLUS DISCRET QUE LINKY

Quelque 11 millions de compteurs de gaz communicants Gazpar doivent être déployés en France par GRDF d'ici à 2022. A la différence de Linky, Gazpar ne passe pas par des fils, mais envoie directement les données de consommation par radiofréquences à un répartiteur (une antenne), qui les relaie à un centre de gestion. GRDF ne tient pas du tout à affronter la fronde qu'a provoqué la pose des comp-

teurs Linky. Aussi, en cas de refus (par lettre recommandée au siège, à Paris), la filiale d'Engie n'insiste pas, elle prend son mal en patience : rira bien son rira le dernier, car, en 2022, tous ses compteurs devront être « communicants ». En revanche, les élus locaux disposent d'une arme efficace : ils peuvent refuser l'installation des répartiteurs sur les bâtiments de leurs communes... Pas de relais, pas de données.

■ Mesurer le niveau d'ondes chez vous

C'est une démarche légitime, et totalement gratuite ! Il faut en faire la demande à l'Agence française des fréquences (ANFR). Pour cela, vous devez remplir un formulaire (Cerfa n° 15003*02), le faire signer par un organisme habilité (votre mairie, par ex.) et lui envoyer. En ligne, c'est extrêmement rapide, cela se fait en quelques

clics (<https://mesures.anfr.fr/#/>).

- Agence française des fréquences, 78, avenue du Général-de-Gaulle, 94704 Maisons-Alfort. Renseignements au 0970 818 818.

- Le formulaire peut être téléchargé sur demarchesadministratives.fr/formulaires/cerfa-15003-02-demande-

<https://mesures.anfr.fr/#/> de-mesure-dexposition-aux-champs-electromagnetiques

Et autour de chez vous, cela vous intéresse aussi ? Alors, consultez le site cartoradio.fr : l'ANFR répertorie tous les contrôles déjà effectués. Il suffit d'entrer le nom de votre commune et une carte s'affiche...

Pontivy. Pour une dissidence responsable



Le collectif Stop Linky du territoire de Pontivy Communauté (Morbihan) est vent debout contre la deuxième campagne de pose des compteurs communicants électriques d'Enedis.

(©DR Pontivy Journal)

L'usager contre Enedis, « c'est le pot de terre contre le pot de fer », convient Bernard Le Guellaut, de Stop Linky. Comme tous les collectifs qui ont fait éruption au fur et à mesure du déploiement du compteur « communicant », le groupe pontivyen fait de la prévention, mais pas de miracles.

Ici, comme partout ailleurs, les autorités et les habitants sont placés devant le fait accompli : Linky passe, force reste à la loi. Imaginons donc un équivalent, comme si une compagnie de distribution d'eau se disait autorisée à injecter de l'eau salée dans ses tuyaux jusqu'aux robinets de ses clients...

Les radiofréquences utilisées pour Linky sont-elles nocives ? « On nous balance toujours la phrase béton : « ce n'est pas prouvé scientifiquement », rapporte Bernard Le Guellaut. Mais, à un moment donné, on est quand même responsable de ce qu'on consomme ! » s'étrangle-t-il.

« En Allemagne, la pose de ces compteurs a été arrêtée »

Puis il reprend : « En Allemagne, sauf pour les très gros consommateurs, dans l'industrie, la pose des compteurs « communicants » a été arrêtée. Et ça va même plus loin, puisqu'on « dépose » tous ceux qui avaient déjà été installés chez les gens, on les enlève. »

Contestable, le choix technologique pris par la France, unique et imposé ? La question dépasse les élus pontivyens, toujours à l'écoute de

voix discordantes, mais réduits à l'incapacité de décision, et leurs administrés. Tous infantilisés : devant Linky, chacun comparait comme un client qui n'a pas son mot à dire. Sur le terrain, où s'est déroulé le déploiement, on en a perçu les effets.

« Il y a un vrai problème, relève Bernard Le Guellaut, ce sont des sous-traitants, payés à la pose. Parfois, les poseurs ne sont même pas électriciens. » Il apparaît, selon les anecdotes qui circulent, que certains avaient une notion de la propriété privée très élastique. Tel ce poseur éconduit par un couple tôt le matin, qui revient dès que le mari est parti et passe en force. « Les gens ont peur », témoigne Bernard Le Guellaut, Enedis joue sur la pression, l'intimidation...

« Il y a un vrai problème lors de la pose. Les gens ont peur... »

On parle aussi d'explosions de compteurs spectaculaires, de témoignages de pompiers volontaires et d'incendies où l'on retrouve des Linky... « C'est très difficile à référer, difficilement vérifiable », se navre Bernard Le Guellaut. Coïncidences ? A qui la faute ? Le câblage, le compteur ?

Il n'y a pas grand-chose à faire pour contrer Linky. Refuser le compteur en envoyant un recommandé à Enedis, avec copie aux élus, ce qui ne tient pas, en précisant que vous n'autorisez pas les installateurs à entrer sur votre propriété, ce qui se tient. C'est même possible en habitat collectif, à condition que tous les habitants s'entendent. Ensuite, il vous reste à renforcer le coffre du compteur et poser un vrai panneau « propriété privée », ou ne laisser entrer personne dans l'immeuble.

« A un moment donné, il faut se mettre hors la loi », conclut Bernard Le Guellaut, évoquant les 939 maires de France qui ont pris des arrêtés contre la pose de Linky sur leur commune, « parfois de grandes villes, comme Caen ». Départ d'une bataille ou baroud d'honneur ?

CONTRE LINKY. Les rayonnements nocifs et la fuite des données

Dès le début de son déploiement par Enedis, Linky a suscité la controverse. On lui reproche notamment la diffusion de rayonne-
ments...

Pourtant, parmi tous les jou-
x électroniques « grille-cer-
velles », comme les téléphones
portables ou le Wi-Fi, il joue
plutôt petit.

Paradoxalement, c'est un
peu grâce à lui que l'opinion a
été sensibilisée au problème de
l'électropollution. Le fait d'être
imposé à 80 % des foyers fran-
çais sans discussion a dû beau-
coup compter. Dans le rôle du
mouton noir, Linky pourrait
symboliser l'ambivalence de
l'époque, qui se nourrit d'élé-
ments de langage : si Linky passe
quasiment pour « écolo » dans
le cadre d'une « transition éner-
gétique verte », à laquelle le bon
sens ne peut que souscrire, ce
serait pour mieux omettre les
énormes profits économiques
qui se profilent et qui se déga-
geront... sur le dos des clients.

Un jeu du chat et de la souris

Enedis, la filiale d'EDF chargée
d'installer cet équipement, « fait
le job », c'est son obligation, et
c'est inscrit dans la loi d'août

2015. Elle a jusqu'à 2021 pour
achever l'opération et l'a menée
tambour battant (30 000 comp-
teurs posés chaque jour, lit-on
ici ou là). Que cela lui donne,
devant les tribunaux, la possibi-
lité de faire annuler les arrêtés
municipaux interdisant Linky
pour des raisons sanitaires, fait
plus qu'interroger : qui décide
arbitrairement de la gestion
publique ? Sur le terrain, cela
tourne au jeu du chat de la sou-
ris entre techniciens et « réfrac-
taires », sans grande élégance : si
le vieux compteur est accessible,
placé à l'extérieur, il sera rempla-
cé (même avec un cadenas sur
le cache), barricadé à l'intérieur
d'un logement, il sera épargné,
mais pour combien de temps ?
Avec quels risques de repré-
sailles ?

Un mouchard en puis- sance ?

De quoi accuse-t-on Linky ?
D'être nocif et aussi un mou-
chard en puissance. Pour « com-
muniquez », Linky relaie une
électricité dite « sale », à haute



© Dessin Pontivy Journal, Fanch ar Ruz.

fréquence, le courant porteur en
ligne (CPL). Qui appartient à la
famille des radiofréquences po-
tentiellement cancérigènes... Le
rayonnement du compteur seul
est inférieur à celui d'une plaque
à induction, mais le CPL, lui, se
promène dans les lignes, sans
parler des « concentrateurs »
qui l'injecte sur le réseau. En
lui-même, le rayonnement de
Linky est faible, mais c'est un
peu comme le cheveu de trop
dans une « soupe électromagné-
tique » de plus en plus indigeste.

La suspicion règne, d'autant plus
que les compagnies d'assurances
refusent (depuis 2003 et la
généralisation de la téléphonie
mobile, qualifiée de « Tchermo-
bile », en référence à la centrale
nucléaire ukrainienne) de couvrir
les dommages liés aux ondes.
Faute de mieux, certains usagers
posent des filtres anti-CPL après
le compteur, et la facture peut
être salée : 300 euros en prix
d'entrée.

Quant à la question des don-
nées personnelles, elle fait déjà

débat. Elles ne peuvent être uti-
lisées qu'avec le consentement
« libre, éclairé et spécifique »
du client. Or, en 2018, Direct
Energie s'était fait épingler par
la Commission nationale de
l'informatique et des libertés,
qui lui reprochait de le faire sans
leur accord. Direct Energie avait
demandé à Enedis de lui fournir
un suivi de consommation de ses
clients toutes les demi-heures.
De quoi connaître parfaitement
leurs modes de vie. La bataille
des datas (données) est enga-
gée, et elle n'est pas près de
s'éteindre.

Une facture multipliée par quatre

Car il est maintenant ques-
tion d'un petit boîtier, encore
optionnel, l'Émetteur radio Lin-
ky (ERL), qui doit s'insérer dans
le compteur : il communique
selon un protocole radio bap-
tisé « ZigBee » à tous les objets
connectés de la maison, qui
contiennent une puce. Bienve-
nue dans le monde de « l'inter-
net des objets », dans lequel le

client peut affiner la consom-
mation d'un radiateur à distance
ou consulter sa consommation
depuis son téléphone. Un super
Wi-Fi qui traverse tous les murs,
avec une fréquence de 2,4 giga-
hertz. Et des milliards de don-
nées qui se promènent dans les
airs...

Linky prend feu. Linky per-
turbe les appareils électriques
de la maison. Linky est fragile,
sa durée de vie ne dépasse pas
15 ans. Linky est piratable. Il
dit n'importe quoi, c'est ce qui
est arrivé à une octogénaire
d'Arras, qui a vu sa facture
multipliée par 4 (et qui fait plier
Enedis devant les tribunaux en
novembre dernier)... Mesures
techniques indépendantes ou
pas, faits avérés ou fables pures
et simples et autres témoignages
de « sources sûres » cohabitent
dans le dossier Linky, au risque
de noyer et de discréditer la voix
des opposants au projet. Reste
une question de société : que
faire de l'avenir technologique ?

« Je ne me laisserai pas tuer sans combattre »

Danièle Bovin est l'une
des rares en France à
avoir reçu un certificat
d'inaptitude pour électro-
hypersensibilité. Portrait
d'une bête traquée.

Depuis quatre mois, Danièle
Bovin vit dans une caravane sur
un parking, dans le creux d'une
gorge. C'est le point de départ
de promenades en famille et le
rendez-vous de kayakistes. Son
espace vital, c'est une ligne de
2 kilomètres sur la route le long
de la rivière, bien chargée après
les pluies de ce début janvier.
Dès qu'apparaissent les premi-
ères maisons, Danièle fait
demi-tour, « je ne m'approche
pas, il y a du Wi-Fi », et elle
repart en sens inverse. Plus bas,
de l'autre côté, elle bute sur une
auberge, des ondes, forcément,
alors elle remonte. Une solitude
écrasante, qui l'enveloppe aussi
sûrement que le froid qui circule
dans ce goulet. « C'est pas ter-
rible, dit-elle. A 19 heures, je
suis au lit, pour avoir chaud. »

La fuite : obligée

En juillet, Danièle a fui sa mai-
son, à Saint-Tugdual (Morbihan)
« en passant par derrière, par
les bois ». Sa voisine, un temps

compréhensive, s'était mise
à utiliser son Wi-Fi sans arrêt.
Avant la caravane, Danièle a
« nomadisé » avec une tente,
de zones blanches en zones
blanches, à l'écart des champs
électromagnétiques. Elles les
repère via cartoradio.fr, la carte
des antennes et des mesures
radioélectriques mise en ligne
par l'Agence nationale des fré-
quences.

Des endroits isolés, souvent,
mais parfois pas si déserts que
ça et le théâtre d'allées et venues
nocturnes... « Ce n'est pas des
mauvaises rencontres que j'ai
peur, affirme-t-elle, c'est des
ondes. Ce parking, je n'ai pas
d'autre choix. » Comme toutes
les exclusions, l'électro-hyper-
sensibilité (EHS) a sa contrepartie,
la vulnérabilité. « Tenez, pour-
suit-elle, sur Rennes, c'était
une jeune femme enceinte de
6 mois qui s'était réfugiée dans
la rue. On a pu la tirer de là. »

En cote de mailles

Pour l'hygiène courante, Dani-
èle a l'eau de la rivière, pour
boire, « pour le café », elle
fait des réserves dans un village
proche, pas trop « couvert ». Pour
les besoins, derrière la



Depuis des mois, Danièle Bovin est contrainte à une vie de
nomade, pour se réfugier dans des zones blanches, c'est-à-dire
non polluées par les ondes.

caravane... « Heureusement,
j'ai une amie à Plouay, pour
la lessive et les douches. »
Alors, quand Danièle va dans le
monde, où tout lui est interdit,
elle enfle des vêtements ren-
forcés d'une cote de mailles
constituée de fils d'argent (« Ce
que j'aimerais pouvoir choisir
ce que je mets... » soupire-t-
elle). De même, le voile dont
elle entoure sa tête, qui la fait
ressembler à un apiculteur qui
se protège des piqûres d'abeilles.
La comparaison est d'ailleurs
assez fidèle à sa réalité. « Avec
la 4G, les ondes me rentraient

par le nez », décrit-elle.

Même carapaçonnée, elle ne
tient pas longtemps... « C'est un
peu juste, ça passe », ajoute-
t-elle. De retour, quelquefois,
elle doit effectuer une séance
de « décontamination », pour
réoxygéner son cerveau, quitte
à se passer la tête sous l'eau
froide. « Ici, je me suis remise à
courir », se réjouit-elle. Un par-
cours de 2 kilomètres, jusqu'à
premières maisons, et retour...

« C'est la mort, cette his-
toire de CPL, il va passer par-
tout. » Si Danièle se montre
aussi tranchante à l'égard de

la technologie des compteurs
Linky, c'est qu'elle en a bouffé
du CPL, et de toute bonne foi.
« Quand j'avais mon fils, il
avait sa chambre et l'ordi au
premier étage. La box était
en bas, il fallait les relier. Mon
fils, ça l'intéressait, il est tech-
nicien du son aujourd'hui, il
m'a expliqué qu'il y avait
ces boîtiers CPL, que ça mar-
chait bien. » Deux ans plus
tard, Danièle se dégingue :
problèmes cardiaques, insom-
nies terrifiantes, problèmes
articulaires aux épaules, épan-
chements. « J'avais un genou
qui avait doublé de volume,
je me suis retrouvée avec des
béquilles », se révolte-t-elle
encore à ce souvenir.

Une lanceuse d'alerte

Car, à défaut de partager
ses passions pour la danse bre-
tonne, la musique, la peinture
ou son expérience d'animatrice
pour enfants à la Cartoucherie
de Vincennes (qui abrite encore
aujourd'hui le Théâtre du Soleil),
et son travail dans les écoles de
Lanester, Danièle en est réduite à
raconter sa déchéance, de symp-
tômes en symptômes, qu'elle
raporte méticuleusement dans
son « journal de santé ». Elle

se sert de cette expertise pour
faire de la prévention et mener
la fronde anti-Linky et contre les
radiofréquences sur Lorient et sa
région*.

« Je fais partie des aler-
teurs, des lanceurs d'alerte,
et je ne me laisserai pas tuer
sans combattre », pose-t-elle,
résolument. Pour elle, pour ses
droits « premiers », un droit à
la santé et un droit à un loge-
ment non pollué par les ondes,
inaccessible avec sa pension
d'invalidité (qu'elle perçoit de-
puis 2018). Pour les autres, qui
ignorent encore de quel mal ils
souffrent : 5 % de la popula-
tion selon l'Agence nationale de
sécurité sanitaire, 20 % selon
un médecin généraliste parisien,
Béatrice Milbert, qui s'intéresse
aux maladies dégénératives,
aux infections froides (maladie
de Lyme). Enfin, au niveau poli-
tique, en réclamant l'application
de la directive 1815 du Conseil
de l'Europe, qui comprend non
seulement la reconnaissance de
l'EHS, mais aussi l'instauration
de zones blanches.

* Danièle Bovin est la pré-
sidente des Citoyens éclairés.
Renseignements et infos sur
lescitoyenseclairés.org/

LINKY. Electro-hypersensibilité, symptômes et traitements

L'électro-hypersensibilité (EHS) peut avoir des effets immédiats, mais aussi sur le long terme : chroniques, métaboliques ou dégénératifs.

Face à elle, l'inégalité règne, car ses symptômes dépendent de la résistance aux ondes de chaque individu. Ensuite, un grand nombre de signes peuvent être confondus avec des troubles courants dans notre société, et particulièrement dans un monde du travail tendu : insomnies, stress, agressivité, dépression... Aux migraines très fréquentes, les sujets peuvent souffrir de vertiges, de malaises, d'un déficit d'attention, de perte de mémoire, d'acouphènes et autres problèmes ORL, de troubles oculaires, de démangeaisons ou, plus gravement, de problèmes cardiaques, musculaires, digestifs, de fertilité, d'autisme... Et comme une allergie, l'EHS peut s'aggraver avec le temps.

Evidemment, il n'existe pas de vaccin contre l'EHS, mais pas de protocole non plus, car elle n'est pas encore reconnue comme maladie en France ! L'EHS peut être diagnostiquée, à condition que le médecin soit (in)formé, puis confirmée (ou pas) par un encéphalogramme et/ou des dosages sanguins. La



Les compteurs Linky sont soupçonnés de générer des problèmes chez les personnes électro-sensibles.

plupart du temps, la médecine traite isolément un symptôme après l'autre, le plus souvent en ignorant la cause : un antalgique pour les maux de têtes, des bêta-bloquants pour le cœur, par exemple... Un praticien

plus « éclairé » préconisera des vêtements « étanches », c'est-à-dire blindés par une trame de fils d'argent pour vous déplacer et travailler à l'extérieur (c'est cher), vous renverra peut-être à un électricien pour limiter les

rayonnements chez vous (c'est cher, aussi) et, à l'extrême, il vous enjoindra à fuir pour vous réfugier dans une zone blanche.

RÉUNIFICATION DE LA BRETAGNE. Marc Le Fur à Nantes...



La réunification va devenir un cheval de bataille pour les élus d'opposition au Conseil régional, ici devant le château des Ducs de Bretagne à Nantes.

Ce lundi 20 janvier, le groupe Droite, centre et régionalistes du conseil régional de Bretagne s'est retrouvé à Nantes pour ses vœux. Une manière symbolique de militer pour la réunification de la Bretagne.

Pour l'occasion, la délégation bretonne a rencontré l'association Bretagne Réunie qui avait recueilli 105 000 signatures pour demander un référendum sur la question de la réunification. Depuis les institutions n'entendent pas l'appel des citoyens comme le rappelle Stéphane de Sallier Dupin. « À chaque fois que l'on vote un vœu en faveur de la réunification, il est adopté à l'unanimité, souligne ce dernier. Mais dès qu'il

s'agit de passer aux choses concrètes, cela devient plus compliqué ».

C'est pourquoi, Marc Le Fur entend bien se saisir de la prochaine session du Conseil régional pour faire avancer la cause. « Nous exigeons que le conseil régional puisse débattre en session extraordinaire du sujet de la réunification. Nous demandons la création d'une ligne budgétaire pour soutenir les associations de Loire-Atlantique qui militent pour cette réunification. Enfin, nous réclamons que toutes les études économiques sur la Bretagne portent désormais sur les cinq départements. »